

Manuel du système de gestion

QHSE DEPARTMENT

MANUEL DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (ESMS) Projet d'extension de Conakry Terminal – République de Guinée

02	30/03/26	Mise à jour Politique HSE + Exigences Sociales	S. Fofana	O. Restoueix	E. Masson
01	08/02/23	First issue	O. Restoueix	S. Fofana	O. Restoueix
Rév.	Date	Description révision	Auteur	Vérificateur	Approbateur

Sommaire

1.1. Présentation du projet et périmètre du SGES.....	3
1.2. Cadre de conformité applicable	3
1.3. Politique HSE, chartes et engagements Groupe	4
1.3.1. Gouvernance, responsabilités et organisation E&S.....	4
1.3.2. Principaux risques environnementaux et sociaux identifiés.....	4
1.3.3. Mesures de prévention, d'atténuation et de contrôle.....	4
1.3.4. Engagement des parties prenantes et mécanisme de gestion des plaintes.....	5
1.4. Développement durable, diversité et inclusion	5
1.4.1. Suivi, reporting et amélioration continue.....	5
1.5. Programme de surveillance et suivi sur terrain	6

La présente note de synthèse a pour objectif de présenter les principales dispositions du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) applicable au projet d'extension de Conakry Terminal, en République de Guinée.

Le SGES du projet d'extension de Conakry Terminal présente le cadre retenu pour assurer une gestion structurée, documentée et proportionnée des risques environnementaux et sociaux associés au projet. Il s'appuie sur les exigences réglementaires nationales, les engagements de l'EIES/PGES, les attentes de la BAD, les bonnes pratiques internationales ainsi que les politiques et chartes internes du Groupe. Il précise les responsabilités, les procédures de maîtrise des risques, les mesures de prévention et d'atténuation, les dispositifs sociaux, le suivi des sous-traitants, le mécanisme de gestion des plaintes, les engagements en matière de développement durable, de diversité et d'inclusion, ainsi que les modalités de suivi et de reporting.

Les points clés suivis dans le cadre du projet portent notamment sur la mise à jour continue de l'EIES/PGES en cas d'évolution du périmètre, la conformité sociale des travailleurs et sous-traitants avant accès au chantier, le maintien d'un mécanisme de plaintes opérationnel et documenté, la traçabilité des consultations, le suivi des déchets et matières dangereuses, la documentation des preuves de conformité, la clôture des actions correctives dans les délais et l'intégration effective des engagements HSE, RSE, éthiques, diversité et développement durable dans la mise en œuvre du projet. Ces dispositions visent à garantir une gouvernance environnementale et sociale robuste, transparente et alignée avec les exigences applicables au financement du projet.

1.1. Présentation du projet et périmètre du Système de Gestion Environnementale et Sociale

Le projet concerne l'extension du terminal à conteneurs exploité par Conakry Terminal au sein du Port Autonome de Conakry. Il s'inscrit dans un contexte de croissance du trafic conteneurisé et de besoin d'augmentation des capacités d'accueil, de stockage et d'exploitation du terminal. Les principaux travaux couverts comprennent notamment les travaux maritimes et terrestres, l'aménagement de terre-pleins portuaires, les opérations de génie civil, les réseaux, les zones temporaires, les aires de stockage, la circulation d'engins, la gestion des déchets, le stockage de produits dangereux et les interfaces avec les opérations portuaires existantes.

Le SGES s'applique à l'ensemble des activités du projet, aux entreprises principales de construction, aux sous-traitants, fournisseurs, prestataires, travailleurs, autorités, usagers du port, communautés riveraines et parties prenantes susceptibles d'être affectées directement ou indirectement. Il couvre les phases de planification, mobilisation, construction, exploitation temporaire des zones de chantier, suivi, clôture des actions correctives et amélioration continue.

1.2. Cadre de conformité applicable

Le SGES est conçu pour assurer la conformité du projet avec les exigences réglementaires guinéennes, les prescriptions de l'Agence Guinéenne d'Évaluation Environnementale (AGEE), les engagements de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), ainsi que les standards applicables des bailleurs. Il intègre notamment les exigences de la Banque Africaine de Développement relatives à l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux, aux conditions de travail, à la prévention de la pollution, à la santé et sécurité des communautés, à la réinstallation involontaire, à la biodiversité, aux groupes vulnérables, au patrimoine culturel et à l'engagement des parties prenantes.

Le système est également aligné, lorsque pertinent, avec les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI/IFC), en particulier la NP1 à la NP8. Cette approche permet de structurer la gestion des risques selon les bonnes pratiques internationales : identification des impacts, hiérarchie d'atténuation, consultation des parties prenantes, mécanisme de plaintes, gestion des sous-traitants, suivi de la performance, documentation des preuves et revue de direction.

1.3. Politique HSE, chartes et engagements Groupe

Le SGES s'inscrit dans le cadre de la politique HSE du Groupe, qui affirme l'engagement de la Direction en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, de prévention des accidents, de maîtrise des impacts environnementaux, de conformité réglementaire et d'amélioration continue des performances. Cette politique constitue le socle de référence pour l'ensemble des activités du projet et s'applique aux équipes internes, entreprises de travaux, sous-traitants, fournisseurs et prestataires intervenant sur le périmètre de Conakry Terminal.

Elle est complétée par les chartes et engagements internes du Groupe, notamment les principes relatifs à l'éthique des affaires, à la conformité, aux droits humains, à la prévention de la corruption, au respect des conditions de travail, à la lutte contre toute forme de discrimination, à la diversité et à l'inclusion. Ces engagements renforcent l'approche environnementale et sociale du projet en garantissant que la performance HSE ne soit pas uniquement technique, mais également fondée sur des principes de responsabilité, d'intégrité, de respect des personnes et de transparence vis-à-vis des parties prenantes.

1.3.1. Gouvernance, responsabilités et organisation E&S

La gouvernance du SGES repose sur une répartition claire des rôles entre la Direction Générale de Conakry Terminal, la Direction de Projet, la Direction QHSE/RSE, l'équipe QHSE/RSE locale, la coordination environnementale et sociale, les entreprises principales de construction, le PMC ou la mission de contrôle, les sous-traitants, les ressources humaines, les achats et les prestataires spécialisés. Chaque niveau de responsabilité contribue à l'intégration des exigences environnementales et sociales dans la planification, l'exécution, le contrôle, le reporting et l'amélioration continue du projet.

La Direction Générale approuve les engagements, alloue les ressources et veille au respect des obligations vis-à-vis des autorités, des bailleurs et des parties prenantes. La Direction QHSE/RSE définit les exigences du système, coordonne la veille réglementaire et normative, supervise les audits, consolide les indicateurs et suit les actions correctives. Les entreprises de travaux et sous-traitants sont responsables de l'application quotidienne des mesures du PGES, des plans spécifiques, des clauses contractuelles E&S et des exigences légales applicables à leurs travailleurs et activités.

1.3.2. Principaux risques environnementaux et sociaux identifiés

Les principaux risques environnementaux sont liés aux travaux portuaires et maritimes, à la coactivité avec les opérations existantes, à la circulation d'engins lourds, aux émissions atmosphériques, aux poussières, au bruit, aux vibrations, aux déchets de chantier, aux matières dangereuses, aux risques de déversement, à la qualité des eaux, aux zones de stockage, à la consommation d'eau, aux travaux d'excavation ou de remblaiement, ainsi qu'aux opérations de remise en état des sites. Ces risques sont encadrés par des procédures de prévention, de contrôle, de stockage, d'intervention d'urgence, de gestion des déchets et de surveillance environnementale.

Les principaux risques sociaux portent sur les conditions de travail, la conformité des contrats et affiliations sociales, l'emploi local, la gestion des travailleurs temporaires et sous-traitants, les risques liés à la santé et sécurité des communautés, la circulation portuaire, les interactions avec les usagers et riverains, les nuisances, les restrictions potentielles d'accès ou impacts sur les moyens de subsistance, les plaintes, les risques de violences basées sur le genre, d'exploitation et abus sexuels ou de harcèlement sexuel, ainsi que la protection des groupes vulnérables et du patrimoine culturel.

1.3.3. Mesures de prévention, d'atténuation et de contrôle

Le SGES applique la hiérarchie d'atténuation : éviter les impacts lorsque cela est possible, réduire les risques à la source, mettre en place des mesures de contrôle adaptées, compenser ou restaurer lorsque requis, puis suivre l'efficacité des mesures. Les mesures environnementales comprennent notamment la gestion des déchets, la prévention et l'intervention en cas de déversement, le contrôle des poussières, du bruit et des émissions atmosphériques, le stockage sécurisé des carburants, lubrifiants, solvants et produits chimiques, la gestion des matières dangereuses, la surveillance de la consommation d'eau, la protection contre la pollution des eaux et des sols, ainsi que la remise en état des zones concernées.

Les mesures sociales comprennent la consultation et l'information des parties prenantes, le mécanisme de gestion des plaintes, la vérification de la conformité sociale des sous-traitants, l'encadrement des conditions de travail, la prévention du travail forcé, du travail des enfants, de la discrimination et du harcèlement, la mise en œuvre d'un code de conduite, la prévention des risques VBG/EAS/HS, la protection des personnes vulnérables, la coordination avec les autorités et la prise en compte des éventuelles restrictions d'accès ou impacts économiques. Toute évolution du périmètre du projet doit faire l'objet d'une analyse préalable et, si nécessaire, d'une mise à jour de l'EIES/PGES.

1.3.4. Engagement des parties prenantes et mécanisme de gestion des plaintes

Le dispositif d'engagement des parties prenantes vise à garantir une information claire, accessible et documentée auprès des travailleurs, sous-traitants, autorités, usagers du port, communautés riveraines, représentants locaux, organisations professionnelles, groupes vulnérables et autres parties intéressées. Les consultations doivent être adaptées au contexte local, tenir compte des préoccupations exprimées et permettre le suivi des engagements pris dans le cadre du projet.

Le mécanisme de gestion des plaintes est accessible, confidentiel, transparent, non discriminatoire et sans représailles. Il permet de recevoir, enregistrer, analyser, traiter, suivre et clôturer les plaintes relatives aux impacts environnementaux, sociaux, santé-sécurité, conditions de travail, comportements inappropriés, nuisances, dommages, sûreté ou non-respect des engagements. Les plaintes sensibles, notamment celles liées aux VBG/EAS/HS, au harcèlement, à la discrimination ou aux représailles, font l'objet d'un traitement sécurisé, confidentiel et adapté.

1.4. Développement durable, diversité et inclusion

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable visant à concilier performance opérationnelle, maîtrise des risques environnementaux, responsabilité sociale et contribution positive au territoire. Cette approche se traduit par la prévention des pollutions, l'optimisation de l'utilisation des ressources, la gestion responsable des déchets, la réduction des nuisances, la promotion de pratiques de travail sûres, la prise en compte des parties prenantes et l'intégration des exigences sociales dans la chaîne de sous-traitance.

Une attention particulière est portée à la diversité, à l'égalité de traitement, à l'inclusion et au respect de la dignité des personnes. Le SGES intègre des mesures visant à prévenir toute forme de discrimination, de harcèlement, de violence, d'exploitation ou d'abus, y compris dans les relations avec les sous-traitants et les travailleurs temporaires. Il promeut également l'accès équitable à l'information, la prise en compte des groupes vulnérables, le respect des droits des travailleurs et l'encouragement de pratiques de recrutement et de gestion responsables, notamment en matière d'emploi local lorsque cela est applicable.

1.4.1. Suivi, reporting et amélioration continue

Le suivi du SGES repose sur des inspections terrain, audits, registres, indicateurs, rapports périodiques, preuves documentaires, revues de performance et actions correctives. Les données suivies couvrent les déchets, déversements, poussières, bruit, consommation d'eau, matières dangereuses, incidents environnementaux, accidents, formations, inductions, consultations, plaintes, emploi local, conformité sociale des travailleurs, performance des sous-traitants, actions VBG/EAS/HS, patrimoine culturel, situations de non-conformité et avancement du plan d'action E&S.

Le reporting à la BAD doit permettre de démontrer que les engagements environnementaux et sociaux sont effectivement mis en œuvre. Les preuves attendues incluent notamment les rapports de suivi, registres de plaintes, rapports d'inspection, fiches de non-conformité, contrats et preuves sociales des travailleurs, permis, certificats, bordereaux de déchets, résultats de monitoring, comptes rendus de consultation, rapports d'audit des sous-traitants et preuves de clôture des actions correctives. Les incidents significatifs et écarts majeurs doivent être remontés selon les exigences applicables.

1.5. Programme de surveillance et suivi sur terrain

Afin de garantir la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux associés au projet d'extension, un programme de surveillance et de suivi est mis en œuvre et exécuté sur terrain.

Ce programme permet de vérifier l'application effective des mesures d'atténuation définies dans l'EIES, le PGES et le présent SGES, ainsi que le respect des exigences réglementaires et des engagements pris auprès des parties prenantes.

Les activités de suivi couvrent les principaux enjeux environnementaux, sociaux, de santé et sécurité, notamment la gestion des déchets, les nuisances, les ressources naturelles, les conditions de travail, les relations communautaires et la conformité des sous-traitants.

Les résultats sont évalués à travers des indicateurs de performance, des inspections, des audits et des preuves documentaires permettant d'assurer une amélioration continue des performances du projet.

Le tableau 1 ci-après présente les principales thématiques, les mesures de contrôle, les responsabilités, les fréquences de suivi et les moyens de vérification associés.

Tableau 1 : Programme de surveillance des aspects environnement et social

N°	Thématique	Mesure d'atténuation / Action	Indicateur de suivi	Responsable	Fréquence	Preuve de conformité
1	Gestion des déchets	Trier, stocker et éliminer les déchets selon les procédures approuvées	▪ Bordereaux de déchets ▪ Contractant autorisé ▪ Quantification de la production	• EPC • CT via PMC	Quotidien Hebdomadaire	Bordereaux, registre déchets
2	Déversements	Mettre à disposition kits anti-pollution et former le personnel	▪ Présence de kits ▪ Investigation ▪ Exercices réalisés	• EPC • CT via PMC	Quotidien Mensuel	Inventaire, rapports
3	Consommation d'eau	Contrôler les consommations et éviter le gaspillage	▪ Volume consommé (m3/mois)	• EPC • CT via PMC	Mensuel	Relevés compteurs
4	Poussières	Arrosage des pistes et limitation des vitesses	▪ Arrosages ▪ Observations	• EPC • CT via PMC	Quotidien Saison sèche	Fiches inspection
5	Bruit	Maintenance équipements et contrôles sonores	▪ Mesures réalisées ; dB(A) ▪ Plaintes	• EPC • CT via PMC	Mensuel	Rapports monitoring
6	Matières dangereuses	Stockage sécurisé avec rétention	▪ Conformité stockage ▪ Observations	• EPC • CT via PMC	Quotidien Mensuel	Check-lists
7	Santé travailleurs	Visites médicales et prévention sanitaire	▪ % travailleurs aptes ▪ Réalisation de la visite	• EPC • CT via PMC	Quotidien Annuel	Dossiers médicaux
8	Sécurité chantier	Application des règles HSE	▪ LTIFR ; incidents	• EPC • CT via PMC	Quotidien Mensuel	Rapports HSE
9	Formation E&S	Réalisation des formations et inductions	▪ % personnel formé ▪ Maîtrise des risques	• EPC • CT via PMC	Mensuel Dès constat	Présences
10	Parties prenantes	Consultations et communication	▪ Nombre de consultations ▪ Plaintes	• EPC • CT via PMC	Trimestriel avec les autorités Semestriel avec les communautés	Comptes rendus
11	Plaintes	Traitement et clôture des plaintes	▪ % plaintes clôturées ▪ Liste des interactions	• EPC • CT via PMC	Systématique	Registre plaintes

N°	Thématique	Mesure d'atténuation / Action	Indicateur de suivi	Responsable	Fréquence	Preuve de conformité
12	Communautés	Gestion des risques trafic et coactivité	- Incidents communautaires - Liste des interactions	- EPC - CT via PMC	Systématique	Rapports incidents
13	Emploi local	Suivi du recrutement local	- Emplois locaux - Registre des emplois - Conformité loi	- EPC - CT via PMC	Mensuel Au besoin	Registre RH
14	Sous-traitants	Vérification conformité E&S	- Audit des entreprises - Conformité documentaire des entreprise	- EPC - CT via PMC	Trimestriel Au besoin	Rapports audit
15	VBG/EAS/HS	Sensibilisation et code de conduite	- Formations ; - Plaintes	- EPC - CT via PMC	Trimestriel	Registre formation
16	Patrimoine culturel	Application découverte fortuite	- Incidents traités - Identification des sites	- EPC - CT via PMC	Selon besoin	Fiches incident
17	Biodiversité	Contrôle interdictions pêche,	- Infractions constatées - Découvertes - Surveillance lors du dragage	- EPC - CT via PMC	Mensuel	Rapports inspection
18	Remise en état	Réhabilitation des zones de travaux	- Surface réhabilitée - Participation / partenariat	- EPC - CT via PMC	Annuel selon les cas	Rapports clôture
19	Audits E&S	Réalisation audits internes et externes	- Nombre d'audits - Réunions de coordination projet	- EPC - CT via PMC	Annuel Au besoin	Rapports audit
20	Non-conformités	Clôture actions correctives	NC clôturées délai	- EPC - CT via PMC	Systématique	Registre NC

Légende :

EPC : entreprise principale de construction

CT via PMC : Conakry Terminal contrat de supervision au Cabinet d'ingénierie Projet Management Conseils